



MRC DE LA  
RIVIÈRE-DU-NORD

## AVIS PUBLIC

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 384-01-26 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 384-24 CONCERNANT LA TAXE SUR L'IMMATRICULATION DE TOUT VÉHICULE DE PROMENADE**

**AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné :

QUE le règlement numéro 384-01-26 modifiant le règlement 384-24 concernant la taxe sur l'immatriculation de tout véhicule de promenade a été adopté de la façon suivante :

|                                |                   |
|--------------------------------|-------------------|
| Avis de motion :               | 8 juillet 2026    |
| Dépôt du projet de règlement : | 8 juillet 2026    |
| Adoption du règlement :        | 26 août 2026      |
| Entrée en vigueur :            | 14 septembre 2026 |

Ledit règlement est disponible au bureau de la MRC de La Rivière-du-Nord (349, rue Labelle à Saint-Jérôme) selon les heures d'ouverture ainsi que sur son site internet à l'adresse suivante : <http://mrcrdn.qc.ca>.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ À SAINT-JÉRÔME, ce 14<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

Guillaume Laurin-Taillefer, avocat  
Directeur général et greffier-trésorier